



Juillet 2020

Le Babillard

Journal mensuel de la Municipalité de St-Côme-Linière

Volume 10, numéro 5

Pour urgences de fin de semaine
(ex: Égouts bouchés, ponceaux arrachés, grosses fuites d'eau)
418 225-6305

Parc Aqualinière

Ce sera le nom du futur parc de jeux d'eau, un choix fait par le conseil municipal parmi les nombreuses propositions reçues.

Félicitations à Mme Caroline Lebel qui fut la première à proposer ce nom. Merci à tous pour votre grande participation!



Bureau municipal : Masque obligatoire

Comme dans tous les lieux publics fermés, le port du masque est obligatoire pour accéder au bureau municipal.

Taxes municipales 2020 - 3e versement

Le 3e versement des taxes municipales vient à échéance le 10 août 2020. Des frais (13% l'an) s'ajoutent aux sommes dues qui seront payées après cette date. Nous vous remercions de votre collaboration.



Dans ce numéro:

Procès-verbal du 13 juillet 2020	2-7
Assemblées conseil municipal; Aide financière installation septique	7
Ouverture de poste - Préposé à la gestion du cimetière	8
Centre Molé; Fermières; HLM; Matériel médical	9
CAPCHA; FADDOQ; Comptoir d'Aubaines; Service incendie	10
Avis aux utilisateurs du réseau d'égout domestique; Civisme	11
Aréna: Horaire casse-croûte, horaire piscine municipale	12
Informations fosses septiques	13
Bacs récupérateurs; Salle Optimiste; Popote roulante	14
Bibliothèque municipale: Nouveautés, horaire, directives	15
Inscription Passe-Partout	16
Société historique; Machine-rie à vendre	17
Développement économique	18
Ordures; Recyclage; Lampadaires défectueux; CEPS, Aide alimentaire	19
Information sur les feux à ciel ouvert	20

**ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Voici quelques points du procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil tenue au lieu ordinaire des sessions le 13 juillet 2020.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20-07-02 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on adopte les procès-verbaux de l'assemblée spéciale du 1er juin 2020 et de la séance ordinaire du 8 juin tels que présentés.

COMPTES À ACCEPTER

20-07-03 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de juin 2020 soient acceptés selon les chèques M2000023 à M2000024, C2000266 à C2000337 et L2000143 à L2000175 pour un déboursé total de 347 702.98 \$ incluant les salaires.

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 346-2020

ATTENDU : que la directrice générale/secrétaire-trésorière résume le second projet de Règlement no 346-2020 en indiquant l'objet, le coût et sa portée ;

20-07-04 Il est proposé par M. Alain Dumas, appuyé par M. Robby Poulin et résolu unanimement

QUE le second projet de Règlement no 346-2020 amendant le Règlement de zonage no 148-06 afin d'autoriser les « Commerces et services professionnels et personnels intégrés à une habitation » dans la zone Cb-51 soit et est adopté par ce conseil ;

QUE la présente résolution ainsi que le second projet de Règlement no 346-2020 amendant le Règlement de zonage no 148-06 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ;

QUE le texte du second projet de Règlement no 346-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 346-2020

Second projet de règlement amendant le Règlement no 148-06 relatif au zonage afin d'autoriser les « Commerces et services professionnels et personnels intégrés à une habitation » dans la zone Cb-51

ATTENDU que ce conseil a adopté le premier projet de Règlement le 8 juin 2020

ATTENDU que le conseil a remplacé l'assemblée publique par une consultation écrite de 15 jours qui a eu lieu le 9 juin au 29 juin 2020.

Il est proposé par M. Alain Dumas

appuyé par M. Robby Poulin

et résolu unanimement

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

L'article 3.2.4, i) est modifié en ajoutant Cb-51 devant Cb-54 :

Article 2

L'article 3.2.10.4 est modifié en ajoutant le groupe d'usage « Commerce et service personnel et professionnel intégré à une habitation » à la zone Cb-51.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 347-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 148-06 RELATIF AU ZONAGE

La directrice générale/secrétaire-trésorière résume le projet de règlement no 347-2020 ;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été remplacée par une consultation écrite de 15 jours, cette période a eu lieu du 9 juin au 29 juin 2020.

20-07-05 En conséquence, il est proposé par M. Alain Dumas, appuyé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement

QUE le second projet de règlement no 347-2020 amendant le règlement no 148-06 relatif au zonage afin de créer la zone industrielle I-73 (avec les lots 6 352 518 et 6 352 519) à même la zone forestière F-93, d'identifier les constructions et usages autorisés dans la zone I-73, d'autoriser de nouvelles constructions dans la zone F-92 et d'autoriser les logements bigénérationnels sur le territoire municipal soit et est adopté par le conseil ;

Que la présente résolution ainsi que le second projet de règlement no 347-2020 amendant le règlement de zonage no 148-06 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ;

Que le texte du second projet de règlement no 347-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 347-2020

Second projet de règlement amendant le Règlement no 148-06 relatif au zonage afin de créer la zone industrielle I-73 (avec les lots 6 352 518 et 6 352 519) à même la zone forestière F-93, en bordure du rang Saint-Joseph, d'identifier les constructions et usages autorisés dans la zone I-73, d'autoriser de nouvelles constructions dans la zone F-92 et d'autoriser les logements

bigénérationnels sur le territoire municipal

ATTENDU que le conseil municipal peut modifier le Règlement de zonage no 148-06 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU que le conseil juge opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement ;

ATTENDU que ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 14 avril 2020 conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU que la présentation du premier projet de règlement a été faite le 14 avril 2020 conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec ;

En conséquence, pour ces motifs, il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement no 347-2020 tel que décrit :

Article 1

L'article 3.2.5 est modifié en y ajoutant le paragraphe d) suivant :

d) Dans la zone I-73, en plus de ces constructions et usages énumérés précédemment, est autorisé un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) ainsi que les constructions et activités nécessaires à son fonctionnement. Les dispositions des articles 4.14.2 et 4.16 du présent règlement s'appliquent.

Article 2

L'article 3.2.8 est modifié en ajoutant le paragraphe h) suivant ;

h) Dans la zone F-92, les habitations unifamiliales isolées et jumelées. Les habitations bifamiliales (duplex).

Article 3

L'article 4.21 suivant est ajouté :

4.21 DISPOSITIONS APPLICABLES À UN LOGEMENT GÉNÉRATIONNEL DANS UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE

L'aménagement d'un logement bigénérationnel est autorisé dans une habitation unifamiliale située dans une zone où cette construction est autorisée, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- L'apparence de l'habitation unifamiliale est préservée ;

Il partage la même adresse civique que le logement principal ;

Il partage la même entrée électrique ainsi que le branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout du logement principal ;

Il est desservi par le même puits que le logement principal ;

Les installations septiques existantes permettent l'ajout de chambre ou elles sont modifiées en conséquence ;

Il est relié au logement principal de façon à permettre une communication permanente par l'intérieur ;

La façade principale du bâtiment ne doit comporter qu'une seule porte. Un autre accès peut être aménagé sur le mur latéral ou arrière. Cependant, si une seconde porte est déjà existante sur la façade principale, celle-ci peut être conservée et utilisée pour accéder au logement bigénérationnel ;

La superficie maximale du logement bigénérationnel représente 50 % de la superficie au sol du logement principal (excluant garage ou abri d'auto) ;

- Chaque logement doit comporter au minimum une (1) case de stationnement hors rue ;

- L'implantation de la résidence doit respecter les mêmes normes que celles des habitations unifamiliales ;

Le second logement doit être occupé exclusivement par des personnes qui ont un lien de parenté ou d'alliance avec l'occupant du logement principal, incluant un conjoint de fait et les personnes qui sont à leur charge. Lorsque l'occupant du second logement cesse d'occuper les lieux ou ne rencontre plus les conditions exigées pour l'occupation, ce second logement doit être réaménagé de façon à être intégré au bâtiment principal et de manière à ce qu'il ne puisse plus être utilisé comme logement ;

Toute personne désirant aménager un logement bigénérationnel doit formuler une demande de certificat d'autorisation à sa municipalité locale même si le projet ne comporte aucun travail nécessitant l'obtention au préalable d'un permis de construction. La demande doit être accompagnée d'une déclaration solennelle à l'effet que le deuxième logement sera occupé par une personne autorisée en vertu d'un lien de parenté. Cette déclaration devra identifier la ou les personnes concernées et leur lien de parenté avec l'occupant du logement principal. Une telle déclaration devra être produite tous les trois (3) ans, à compter de la date de délivrance du certificat d'autorisation.

Article 4

L'article 6.8 est modifié :

- en réduisant la superficie minimale requise pour une construction résidentielle de 53 min 2 s à 50 min 2 s ;

- en ajoutant la note (3) suivante :

(3) : Dans le cas d'une habitation unifamiliale jumelée, les marges latérales se calculent à partir des murs situés aux extrémités de la construction. La marge de recul latérale du ou des murs mitoyens est nécessairement « 0 ».

Article 5

La carte « Plan de zonage, Périmètre urbain, feuillet 1/2 » en annexe au Règlement 148-06 est modifiée en :

- créant la zone industrielle I-73 à même la zone forestière F-93 ;

L'extrait de carte en annexe fait partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 345-2020

La secrétaire-trésorière résume le Règlement no 345-2020 ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 14 avril 2020 par M. Gilles Pedneault, ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été remplacée par une consultation écrite de 15 jours, cette période a eu lieu du 9 juin au 29 juin 2020.

20-07-06 En conséquence,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Dumas

APPUYÉ par M. Gilles Pedneault

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement no 345-2020 intitulé « Règlement d'amendement du Plan d'urbanisme », par lequel la Municipalité de Saint-Côme-Linière modifie le Règlement no 147-06 intitulé « Plan d'urbanisme » afin de créer une affectation industrielle (avec les lots 6 352 518 et 6 352 519) à même une affectation forestière en bordure du Rang Saint-Joseph soit et est adoptée par ce conseil ;

QUE la présente résolution ainsi que le règlement de modification du Plan d'urbanisme soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'à toute municipalité dont le territoire est contigu ;

QUE le texte du projet de Règlement no 345-2020 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTION – RÈGLEMENT NO 345-2020

RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME NO 147-06 AFIN DE CRÉER UNE AFFECTATION INDUSTRIELLE (AVEC LES LOTS 6 352 518 ET 6 352 519) À MÊME UNE AFFECTATION FORESTIÈRE EN BORDURE DU RANG SAINT-JOSEPH

ATTENDU que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil a remplacé la période de consultation par une consultation écrite de 15 jours du 9 juin au 29 juin 2020.

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Dumas

APPUYÉ par M. Gilles Pedneault

ET RÉSOLU unanimement

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

La carte « Plan d'affectation du sol, Périmètre urbain, feuillet 1/2 » en annexe au Règlement 147-06 est modifiée en :

- créant une affectation industrielle (avec les lots 6 352 518 et 6 352 519) à même une affectation forestière en bordure du Rang Saint-Joseph.

L'extrait de carte en annexe fait partie intégrante du présent projet de règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

AVIS DE MOTION R 350-2020 RÈGLEMENT EMPRUNT

Le conseiller, M. Gilles Pedneault, donne avis de motion et dépose le projet de règlement no 350-2020 concernant un emprunt pour les travaux de la 4e Avenue, 21e Rue, de la route Fortin et ponceaux rang St-Joseph et route Fortin – 2 462 164,80 \$

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVE-MENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 303 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 28 JUILLET 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Côme-Linière souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 303 000 \$ qui sera réalisé le 28 juillet 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts

Pour un montant de

321-2019 979 250 \$

321-2019 1 323 750 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D — 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 321-2019, la Municipalité de Saint-Côme-Linière souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

20-07-07 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, appuyé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du

28 juillet 2020 ;

les intérêts seront payables semi annuelle-ment, le 28 janvier et le 28 juillet de chaque année ;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D — 7) ;

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS

prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DU SUD DE LA BEAUCE

2880, 25E AVENUE

SAINT-PROSPER, QC

GOM 1Y0

8. Que les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité de Saint-Côme-Linière, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentification et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéros 321-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 28 juillet 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt ;

SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Date d'ouverture : 13 juillet 2020

Nombre de soumissions : 3

Heure d'ouverture : 15 h

Échéance moyenne : 4 ans et 7 mois

Lieu d'ouverture :

Ministère des Finances du Québec

Date d'émission : 28 juillet 2020

Montant : 2 303 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 321-2019, la Municipalité de Saint-Côme-Linière souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Côme-Linière a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 juillet 2020, au montant de 2 303 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

97 000 \$ 0,80000 % 2021

99 000 \$ 0,90000 % 2022

101 000 \$ 1,00000 % 2023

102 000 \$ 1,10000 % 2024

1 904 000 \$ 1,20000 % 2025

Prix : 98,64100 Coût réel : 1,48994 %

2- VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

97 000 \$ 0,75000 % 2021

99 000 \$ 0,80000 % 2022

101 000 \$ 0,95000 % 2023

102 000 \$ 1,05000 % 2024

1 904 000 \$ 1,20000 % 2025

Prix : 98,55502 Coût réel : 1,50381 %

3- VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

97 000 \$ 0,70000 % 2021

99 000 \$ 0,85000 % 2022

101 000 \$ 0,90000 % 2023

102 000 \$ 1,00000 % 2024

1 904 000 \$ 1,10000 % 2025

Prix : 98,07600 Coût réel : 1,51979 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

20-07-08 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, appuyé par M. Gilles Pedneault

et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 303 000 \$ de la Municipalité de Saint-Côme-Linière soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ; Que le maire et la secrétaire trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

20-07-09 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que le conseil déclare avoir pris connaissance du jugement rendu le 18 juin 2020 et appliquera la suspension recommandée au conseiller M. Gaétan Tremblay.

OFFRE DE SERVICES — JRT INC. — PUIITS DUMAS

20-07-10 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de JRT Inc., d'une somme de 20 450,00 \$, pour la réparation du panneau de contrôle aux puits Dumas suite au bris à la station de pompe.

OFFRE DE SERVICES — INSTALLATION DE L'ÉQUIPEMENT HIVERNAL SUR LE NOUVEAU CAMION — GROUPE DÉZIEL

20-07-11 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services du groupe Déziel, d'une somme de 65 371,50\$, pour l'installation de l'équipement à neige sur le nouveau camion.

CONSTRUCTION D'UN BASSIN — 2E AVENUE

20-07-12 Il est proposé par M. Alain Du-

mas, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services d'Excavation Paul Jacques, d'une somme de 25 867,00 \$ plus taxes, pour la construction d'un bassin de retenue des eaux pluviales.

OFFRE DE SERVICES — GAZON MERCIER — TERRAIN SOCCER

20-07-13 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de Gazon Mercier Inc., d'une somme de 17 100 \$ plus taxes, pour le gazonnement du terrain de soccer.

APPEL D'OFFRES QUALITÉ DES MATÉRIEAUX — RANG SAINT-JOSEPH

20-07-14 QU'UN appel d'offres a été envoyé par invitation le 8 juillet 2020.

Le soumissionnaire est :

Englobe 8 973,69 \$ taxes incluses

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement :

Que le contrat soit attribué à Englobe, pour la somme de 8 973,69 \$, qui est le plus bas soumissionnaire conforme et vérifié par le comité de sélection.

APPEL D'OFFRES QUALITÉ DES MATÉRIEAUX — ROUTE FORTIN

20-07-15 QU'UN appel d'offres a été envoyé par invitation le 8 juillet 2020.

Le soumissionnaire est :

Englobe 10 484,80 \$ taxes incluses

Il est proposé par M. Robby Poulin secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement :

Que le contrat soit attribué à Englobe, pour la somme de 10 484,80 \$, qui est le plus bas soumissionnaire conforme et vérifié par le comité de sélection.

SURVEILLANCE CHANTIER — RANG SAINT-JOSEPH

20-07-16 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de la firme d'ingénieurs WPS CANADA Inc., présentée par Mme Katherine Rodrigue, d'une somme de 11 170 \$, pour la surveillance des travaux du rang St-Joseph.

SURVEILLANCE CHANTIER — ROUTE FORTIN

20-07-17 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services du service d'ingénierie de la MRC de Beauce-Sartigan, présentée par M. Pier-Luc Rancourt, d'une somme de 22 101,85 \$, pour la surveillance des travaux de la route Fortin.

CRÉATION D'UN NOUVEAU PARC MU-

NICIPAL

20-07-18 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on nomme le terrain contigu à la cour d'école (ancien terrain de soccer) le parc Aqualinière.

La gagnante du chèque cadeau est Mme Caroline Lebel. Elle a été la première à transmettre ce nom via Facebook.

RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

20-07-19 Il est proposé par Mme Louise Paquet, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on nomme Mme Francine Guay responsable de la bibliothèque municipale en collaboration avec le réseau biblio.

SOUSSION MODULES HÉBERTISME — ESKAIR

20-07-20 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services d'Esclair, d'une somme de 20 630,29 \$ plus taxes, pour l'achat de modules d'hébertisme dans les sentiers.

OFFRE DE SERVICES DÉBROUSSAILLAGE — M. STÉPHANE PAQUET — SENTIERS PHASE 1 ET 2

20-07-21 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de M. Stéphane Paquet, d'une somme de 13 200 \$ plus taxes, pour débroussailler, nettoyer et ramasser les branches sur le site. Ces travaux sont nécessaires pour la réalisation des sentiers pédestres phase 1 et 2 en fonction des plans effectués par Stantec.

OFFRE DE SERVICES DE CONSTRUCTION — M. STÉPHANE PAQUET — SENTIERS PHASE 1 ET 2

20-07-22 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de M. Stéphane Paquet, d'une somme de 44 920 \$, pour la construction d'escaliers et la réalisation des sentiers pédestres phase 1 et 2 en fonction des plans effectués par Stantec.

SOUSSION TUYAU POUR RENDRE LES SERVICES AU NOUVEAU TERRAIN DE SOCCER

20-07-23 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de Emco, d'une somme de 12 000,00 \$, pour prolonger les services d'égout et d'aqueduc dans la rue Dumas afin de desservir le nouveau bâtiment de soccer.

DÉROGATION MINEURE — FERME TRANSIT 87 INC. — 800, ROUTE SAINT-ZACHARIE

La demande de dérogation mineure respecte les usages permis et ne cause aucun inconfort au voisinage ;

Nature et effets

La demande consiste à régulariser la nouvelle construction du nouveau bâtiment agricole qui hébergera 120 vaches pour un total de 226 unités animales. La distance séparatrice est de 274 mètres. Or, il existe 6 bâtiments résidentiels, près de la nouvelle installation, qui sont à l'intérieur de cette zone.

Les maisons situées dans ce secteur, sont le 818 (82 m) M. Guy Nadeau, 838 (111 m) M. Louison Gosselin, le 848 (156 m) M. Nathalie Bélanger, 852 (108 m) M. Félix Paquet, le 790-792 (117 m) M. Félix Paquet et le 817 (152 m) M. Clément Paquet.

La demande est pour pouvoir y installer sa nouvelle étable pour ses animaux derrière l'ancienne étable.

Identification du site concerné

Lot 3 747 755, cadastre du Québec, 800, route Saint-Zacharie

QUE le comité d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande.

20-07-24 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accorde la dérogation mineure au lot 3 747 755, permettant de régulariser la distance séparatrice.

DÉROGATION MINEURE — M. DANIEL POULIN — 37, CHEMIN DU LOUP

La demande de dérogation mineure respecte les usages permis et ne cause aucun inconfort au voisinage ;

Nature et effets

La demande consiste à construire un appentis de 4 mètres de profondeur au lieu de 2 mètres tel que décrit dans le règlement.

Identification du site concerné

Lot 4 891 246 et 6 108 504, cadastre du Québec, 37, chemin du Loup

QUE le comité d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande.

20-07-25 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accorde la dérogation mineure aux lots 4 891 246 et 6 108 504, permettant de construire un appentis de 4 mètres de profondeur.

DÉROGATION MINEURE — M. STÉPHANE POULIN — 1308, ROUTE SAINT-ZACHARIE

La demande de dérogation mineure respecte les usages permis et ne cause aucun inconfort au voisinage ;

Nature et effets

La demande consiste à construire un ga-

rage derrière sa maison d'une hauteur de 19 pieds au lieu du 17 pieds afin d'y entreposer des effets personnels. Les murs auront 10 pieds de hauteur avec deux portes de garage de 8 pieds X 10 pieds et une porte de garage de 8 pieds X 8 pieds et le pignon aura 9 pieds.

Identification du site concerné

Lot 3 747 526, cadastre du Québec, 1308, route Saint-Zacharie

QUE le comité d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande.

20-07-26 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accorde la dérogation mineure au lot 3 747 526, permettant de construire son garage à 19 pieds.

DÉROGATION MINEURE — M. PAUL-ALAIN BÉLANGER — 1440, 21E RUE

La demande de dérogation mineure respecte les usages permis et ne cause aucun inconvénient au voisinage ;

Nature et effets

La demande consiste à agrandir son garage de 30 pieds X 14 pieds soit 9,14 m X 4,27 m = 39,03 m² pour le remisage de ses affaires personnelles. La grandeur maximale de son agrandissement, selon le règlement municipal, est égale à la superficie de sa maison soit 98,77 m², mais le garage aura plutôt une superficie de 105,93 m². (66,90 m² + 39,03 m²)

Identification du site concerné

Lot 3 747 251, cadastre du Québec, 1440, 21e Rue

QUE le comité d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande.

20-07-27 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accorde la dérogation mineure au lot 3 747 251, permettant d'agrandir son garage de 30 pieds X 14 pieds.

DÉROGATION MINEURE – MME PEGGY DUQUET — 6, CHEMIN DES LACS PAQUET

La demande de dérogation mineure respecte les usages permis et ne cause aucun inconvénient au voisinage ;

Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à construire un nouveau garage double à 28 pieds du ruisseau. La norme est à 30 pieds du ruisseau. Il y a eu une erreur de l'arpenteur lors de l'implantation et étant donné que les fondations sont déjà faites, il serait déraisonnable de demander la démolition.

Identification du site concerné

Lot 4 891 055, cadastre du Québec,

6 chemin des Lacs Paquet

QUE le comité d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande.

20-07-28 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accorde la dérogation mineure au lot 4 891 055, permettant de construire un nouveau garage double à 28 pieds du ruisseau.

DÉROGATION MINEURE — MME BRIGITTE DROUIN — 1185, 2E AVENUE

La demande de dérogation mineure respecte les usages permis et ne cause aucun inconvénient au voisinage ;

Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à construire un garage à moins de 2 m de la ligne arrière de son terrain. Elle va aussi faire créer un lot unique comprenant les lots 6 339 314 et 3 746 746 par son arpenteur, M. Charles Perron, afin de respecter l'article 4.1.1 du règlement de zonage.

Identification du site concerné

Lot 6 339 314 et 3 746 746, cadastre du Québec, 1185, 2e Avenue

QUE le comité d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande.

20-07-29 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accorde la dérogation mineure aux lots 6 339 314 et 3 746 746, permettant de construire un garage à moins de 2 m de la ligne arrière de son terrain.

PROJET COBARIC – INFRASTRUCTURES VERTES

20-07-30 ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière est intéressée par le projet Vert mon quartier bleu du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) dans une perspective de gestion durable des eaux pluviales;

ATTENDU QUE le projet global est estimé à 522 280\$ et que la part du projet pour la municipalité de St-Côme-Linière est estimée à 4 500,00\$;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière doit s'engager à financer le projet à la hauteur de 4 500,00\$.

ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière doit s'impliquer dans le projet par une contribution en nature de 2 000,00\$ et déléguer un représentant municipal;

ATTENDU QUE le projet s'échelonne sur une période de 3 ans (2021-2023).

Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement

QUE la municipalité de St-Côme-Linière appuie le COBARIC dans la réalisation du projet Vert mon quartier bleu dont les principaux objectifs visant à atténuer les impacts des changements climatiques sont :

Réduire les impacts (inondation, érosion, transport de matière en suspension) du ruissellement issu des forts débits de pointes;

Assurer la recharge de la nappe phréatique en période de sécheresse (infiltration naturelle de l'eau dans le sol);

QUE la municipalité de St-Côme-Linière s'engage à financer le projet à la hauteur de 4 500,00\$

QUE la municipalité de St-Côme-Linière s'engage à participer au projet par une contribution en nature à la hauteur de 2 000,00\$ et à déléguer Mme Maryane Bélanger comme représentante de la municipalité au projet pour la durée totale du projet.

SERVITUDES PLUVIALES ET SANITAIRES

20-07-31 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que M. Yvon Paquet, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires au lot 3 747 072 pour les servitudes d'égout sanitaires, pluviaux et d'aqueduc. (Rue Dumas)

ENGAGEMENT ÉTUDIANTES CAMP DE JOUR ET CASSE-CROÛTE

20-07-32 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on embauche les personnes suivantes pour travailler au camp de jour et au casse-croûte pour la saison 2020 :

Camp de jour :

Alycia Fournier

Mariska Bédard

Laurie Dorval

Cloé Doyon

Alexandra Mathieu

Casse-croûte :

Alycia Poulin

Christine Sasseville

Comme plus amplement décrit à l'annexe 1 préparée par Mme Brigitte Drouin, coordonnatrice aux loisirs.

ENGAGEMENT D'UN POMPIER

20-07-33 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Gilles Pedneault résolu unanimement que l'on engage à titre de pompier pour la municipalité de St-Côme-Linière, M. Michael Gilbert, selon les

conditions de travail déjà existantes avec une période de probation de 6 mois recommandée par M. Jean-François Bolduc, chef pompier.

MISE EN VENTE TERRAIN POUR PROJET DOMICILIAIRE

20-07-34 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par M. Gilles Pedneault résolu unanimement que l'on mette en vente le lot 3 474 390 pour un projet domiciliaire afin de prolonger la 17e Rue. Le lot a un potentiel de 15 terrains résidentiels. Une entente entre la municipalité et le promoteur est possible ainsi qu'une aide financière.

Toutes personnes intéressées doivent déposer une offre pour le lot en question avant le 4 septembre 2020, avant 10 h. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

PRESBYTÈRE

20-07-35 5 pour/2 contre

Considérant que la Fabrique ne peut entièrement garder ses bâtiments religieux et désire les offrir à la municipalité en premier afin d'assurer leur préservation ;

Considérant que le conseil s'est montré favorable majoritairement afin d'en discuter entre eux et de regarder les possibilités qui leurs sont offertes ;

Considérant que le conseil s'est majoritairement entendu avec la Fabrique ;

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu que l'on accepte l'offre d'achat révisée, présentée par la Fabrique de la paroisse de Saint-Georges-de-Sartigan, datée du 6 juillet 2020.

Voici les conditions d'achat :

La municipalité accepte de payer 75 000 \$ sur 5 ans (15 000 \$/an) pour le presbytère (1 \$), la salle paroissiale (1 \$), l'ensemble des stationnements et tout le terrain longeant la rivière (exclus église et la pointe gazonnée de la façade de l'église)

Les frais de notaire et d'arpentage sont payables par l'acheteur ;

Accepte de loger le bureau de la Fabrique, à titre gratuit, sans limitation dans le temps avec internet et téléphonie ;

Accepte de garder l'espace au sol-sous de la salle Paroissiale pour le Comptoir d'Aubaines et relocaliser le service au besoin ;

La municipalité donne accès aux stationnements pour les célébrations ou autres événements à la Fabrique.

La municipalité donne accès, à titre gratuit, à la salle Paroissiale à la Fabrique pour ses rencontres. (5/an)

La gestion de la salle Paroissiale demeure

à la Fabrique jusqu'à la construction de la nouvelle salle.

Accepte de régulariser le terrain de Mme Rita Dumas.

L'offre d'achat est conditionnel à :

Acceptation de l'offre par la Fabrique de la paroisse de Saint-Georges-de-Sartigan et du Diocèse de Québec.

Que les tests de sols soient favorables à la construction du nouvel hôtel de ville, incluant la bibliothèque et une salle communautaire.

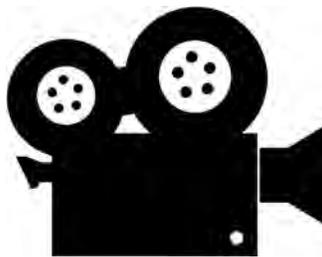
Diffusion des séances de conseil sur Internet

Sur Beauce.TV

Habituellement disponible 24 heures après la réunion. Un lien direct est sur le site internet de la municipalité,

www.stcomelinere.com

Onglet «municipalité». Vous sélectionnez ensuite «conseil municipal».



Prochaines assemblées régulières du conseil municipal

Lundi le 10 août à 19h00

Lundi le 14 septembre à 19h00

Prenez note que les assemblées du conseil municipal ont lieu à la salle Optimiste (2e étage de l'aréna). Les assemblées sont de nouveau ouvertes au public, avec un maximum de 20 places assises, premier arrivé, premier servi. Distanciation physique à respecter.

Le port du masque est obligatoire.

Aide financière pour la mise aux normes des installations septiques

Des sommes sont encore disponibles en 2020. Une aide de 1,000\$ est offerte. Certaines conditions s'appliquent.

Informez-vous:

418-685-3825

Courriel:

st-come@stcomelinere.com

Ouverture de poste

Préposé à la gestion du cimetière

Sous la supervision du responsable des inhumations de la paroisse de Saint-Georges de Sartigan et/ou son représentant pour la communauté de Saint-Côme-Linière, le préposé doit:

Repérer les bornes des lots.

Guider la compagnie d'excavation lors du creusage des tombes.

S'assurer que les tombes sont mises en terre le jour même de la cérémonie d'inhumation au cimetière.

Préparer l'emplacement de l'inhumation (mettre des madriers pour sécuriser le pourtour ainsi que les enlever après l'inhumation.)

S'assurer d'avoir les documents nécessaires pour l'inhumation.

Creuser pour enterrer les urnes funéraires selon les normes en vigueur.

Niveler la terre et au besoin en ajouter.

Semer de la graine et/ou remettre la tourbe après l'inhumation.

Contribuer à garder le cimetière propre et sécuritaire.

Toutes autres tâches connexes au besoin.

Rémunération selon échelle salariale.

Poste permanent occasionnel, nombre d'heures variable.

SVP communiquer avec :

André Vaillancourt courriel av.da@upbs.ca

Tél. 418-228-2558 poste 32

Directeur administratif

Paroisse de Saint-Georges de Sartigan



Centre Molé

*****À noter que les activités sont annulées en raison de la situation actuelle de COVID-19*****

Pour information ou inscription : Centre Molé
au 418 685-3181; 418 685-3674 ou
centremole@globetrotter.net ou
http://www.centremole.org
adresse postale : Centre Molé
1526, 19e Rue,
St-Côme (Linière), Qc
G0M 1J0

Fermières

Nous tenons à vous souhaiter de bonnes vacances et espérons la reprise de nos réunions à l'automne.

Le conseil : Françoise, Danielle, Lucille et Sylvie

HLM St-Côme-Linière

Demande de logement

Prenez note que pour une demande de logement en HLM à St-Côme-Linière, vous devez maintenant contacter le bureau municipal pour obtenir un formulaire: 418-685-3825 ou st-come@stcomelinier.com

Les Chevaliers de Colomb...

Au service de sa communauté

Vous pouvez emprunter le matériel suivant auprès des Chevaliers de Colomb du conseil 6698 de St-Côme-Linière région 04 district 83: Canne, béquilles, marchette, fauteuil roulant, etc.

Un dépôt de 10\$ est demandé et est remis lors du retour du matériel, s'il est en bon état.

Pour informations:

M. Robert Bourque, 418-685-3612

En cas d'absence de M. Bourque, vous pouvez contacter M. Michel Pomerleau au 418-685-3150.

Les Chevaliers de Colomb se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident. Il est de votre responsabilité de veiller à votre propre sécurité en utilisant les appareils empruntés et vous devez vous engager à retourner le matériel en bon état.



Retrouvez les publications du Babillard des mois précédents sur le site internet de la municipalité:

www.stcomelinier.com

- Onglet services

• Journal Le Babillard



PROPRIÉTAIRES



Vous possédez une maison ancienne datant d'avant 1950 et ayant conservé un **bon potentiel patrimonial** ?



Vous envisagez entreprendre **dans les prochains mois** des travaux extérieurs d'agrandissement, de réfection de solage, d'isolation, de modification de revêtement, de fenêtres, de toiture, de galerie ou autres ornements ?



Vous aimeriez **être conseillé** afin de préserver le cachet de votre demeure ?



Vous souhaitez **évaluer les étapes à réaliser**, ainsi que le **budget à prévoir** ?

Consultez **CAPCHA.CA**



Service incendie St-Côme-Linière

Le service de prévention des incendies vous rappelle que vous devez faire une demande de permis à la municipalité pour les feux à ciel ouvert. Merci de votre collaboration.

Vous aimeriez être pompier volontaire ?

Contactez la municipalité au 418-685-3825



La FADOQ

Vous avez 50 ans et + ? Rejoignez nos rangs. La FADOQ compte plus de 500,000 membres au Québec, elle prône une qualité de vie pour tous les aînés.

Plusieurs avantages sont offerts. Rabais avec différents organismes et assurances, des programmes bénéfiques, des loisirs et activités hebdomadaires à St-Côme.

Vous êtes intéressé-e-s ou avez des questions, communiquez avec :

Marie-Louis : 418 685-3654 ou Louise : 418 685-1273

Bienvenue à tous!

Activités à venir FADOQ St-Côme

Toutes les activités sont suspendues pour la saison. De retour en septembre prochain.

COMPTOIR D'AUBAINES DE ST-CÔME

Un magasin ouvert à tous. Un excellent moyen de faire du recyclage de vêtements... Une bonne façon de donner au suivant... Un excellent moyen d'économiser sur des vêtements pratiquement neufs.

Bienvenue à tous!



Comptoir d'aubaines Modification à l'horaire

Mercredi	13h00 à 15h30
Judi	13h00 à 15h30 18h00 à 20h00
Vendredi	13h00 à 15h30



Comme propriétaire de chien, il relève de la **responsabilité civique** de chacun de ramasser les excréments de son chien en tout temps, que ce soit sur des lieux privés ou publics.

Ces petits gestes nous aideront à garder un environnement propre pour tous. Merci de votre collaboration.



GARDERIE JAPPY

Pension & Garderie

POUR CHIENS

963, route du président Kennedy

St-Côme-Linière

418.313.6006

À 8 minutes du St-Hubert (Saint-Georges)

Vos chiens sont toujours bien entourés pendant leur séjour dans notre pension.

Formule tout inclus et équipements complets pour votre meilleur compagnon.

NOS SERVICES

- Aires de jeux intérieures et extérieures
- Aire de repos avec lit surélevé et couverture
- Service de déplacement (chercher et déposer toutou à la maison)
- Toilettage sur place
(Coupe de griffes, tonte, bain, brossage en profondeur)
- Peu importe la saison, votre compagnon prend l'air plusieurs fois par jour
- Périodes de jeux et d'exercices

LE BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ SONT LES FONDEMENTS DE NOTRE ENTREPRISE.

AVIS AUX UTILISATEURS DU RÉSEAU D'ÉGOUT DOMESTIQUE



Afin d'éviter des bris qui pourraient causer des frais importants à la municipalité, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de jeter, dans votre toilette, autre chose que du papier de toilette.

Les lingettes désinfectantes, les lingettes humides pour bébés, les applicateurs de tampons, les serviettes sanitaires, etc. doivent être jetés à la poubelle et non dans votre toilette.

Aréna St-Côme-Linière



Nous vous invitons à consulter régulièrement la page Facebook de l'aréna (Aréna Saint-Côme-Linière) pour les dernières nouvelles.



Horaire

piscine municipale

Du lundi au vendredi:

12h30 - 19h

Samedi et dimanche:

13h - 17h

Bonne baignade!

Horaire

Casse-croûte et bar laitier



Du lundi au jeudi

17h - 21h

Du vendredi au dimanche

12h - 21h



FOSSE SEPTIQUE

La période de vidange de fosses septiques est maintenant établie pour votre municipalité ou votre secteur. **Vous avez la responsabilité de vous inscrire à l'avance pour bénéficier du tarif régulier et vous pouvez le faire dès maintenant.**

Cédule 2020:

Du 14 au 18 septembre: Toute la municipalité SAUF route Kennedy et route 275

Du 21 au 25 septembre: Route Kennedy et route 275

Par courriel: fosse@vsjb.ca (une confirmation vous sera acheminée)

Par téléphone:

418 397-8479 (en tout temps sur une boîte vocale) ou

418-226-5300 (du lundi au jeudi de 7h30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 7h30 à 12h).

Les coûts pour la vidange de votre fosse sont facturés par votre municipalité et sont payables à celle-ci.

Des coûts additionnels sont prévus dans les cas suivants:

Vidange en dehors de la période de vidanges prévue pour votre secteur;

Déplacement inutile (adresse mal identifiée, fosse pas trouvée ou inaccessible, couvercles mal dégagés, entrée obstruée, barrée ou non dégagée, etc.).

Des coûts additionnels sont prévus dans les cas suivants:

Travaux de mise aux normes nécessitant une vidange dans un délai moins de 48 heures ouvrables;

Centre du deuil Beauce-Etchemins

La douleur et le vide ressentis dus à la perte d'un être cher demandent souvent de l'accompagnement dans les premiers pas de cette épreuve. Services d'accompagnement individuel ou de groupe pour les adultes ;

Ne restez pas seul dans ce tournant important de votre vie.

Contactez-nous au 418-228-3106

Vidange en urgence dans un délai moins de 24 heures, soir de semaine, vendredi après-midi, fin de semaine, jours fériés, période du temps des fêtes et en dehors des heures régulières de bureau.

FOSSE DE RÉTENTION

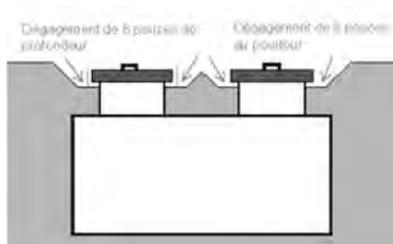
Pour obtenir une vidange, composer le 418 226-5300 du lundi au jeudi de 7h30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 de 7h30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 7h30 à 12h, ou par courriel à fosse@vsjb.ca

La vidange de fosse de rétention se fait selon le besoin du propriétaire. Il n'y a pas de cédule établie pour ce type de fosse. Pour bénéficier du tarif régulier, vous devez prévoir un délai maximal de 5 jours ouvrables. Des frais additionnels s'appliqueront pour toutes demandes nécessitant une vidange dans un délai de 3 jours ouvrables et moins.

VIDANGE EN URGENCE

En cas d'urgence durant les fins de semaines, jours fériés ou congés des Fêtes, veuillez composer le 1-866-291-1280 et une personne répondra à votre appel. Des frais additionnels vous seront facturés.

Lorsqu'une vidange de fosse est prévue, le propriétaire doit s'assurer de rendre l'emplacement accessible et dégager les couvercles de la fosse de 6" au pourtour et 6" en profondeur la fin de semaine précédente la semaine prévue de la vidange. Aucun avis téléphonique sera acheminé au propriétaire pour lui faire un rappel.



Prenez note qu'avec la crise actuelle due à la COVID-19, il se peut que l'horaire pour les vidanges de fosses septiques soit modifié. Ça pourrait se faire plus tôt ou plus tard en journée, et même les fins de semaines. Merci de votre compréhension. Pour éviter la propagation de la COVID-19, les camionneurs ne laissent plus d'accroche porte lors de la vidange de votre fosse septique. Pour vous signaler que la vidange a bien été faite, un X sera fait sur un des couvercles.

Également, nous vous rappelons qu'il est temps de vous inscrire pour la vidange 2020 soit par courriel à fosse@vsjb.ca ou par téléphone au 418-226-5300.

Service d'aide en situation
de crise suicidaire

1 866 APPELLE
1 866 277-3553
24 h / 7 jours

Rapide, confidentiel et sans frais!

Besoin d'aide

Accès aux services | Anxiété, stress | Séparation, rupture
Conflit familial | Alcool, drogue, jeux de hasard | Crise | Dépression...

811
Info-social
24 h / 7 jours

Rapide, confidentiel et sans frais!

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec

Bacs récupérateurs au garage municipal

1555 route Kennedy

Des bacs récupérateurs ont été installés au garage municipal (sur le côté, près de la grande porte de garage).

Huile à moteur

Prestone

Filtreur

Contenant plastique

Huile à friteuse

Vous pouvez dès maintenant y déposer vos liquides, prestone, filtres et contenants usagés.

Nous rappelons aux gens et aux entreprises qu'il est strictement interdit d'envoyer des hydrocarbures dans les égouts municipaux. Des amendes sévères aux contrevenants seront appliquées.

(Hydrocarbures = Gaz naturel, huile à moteur...)

Merci de votre collaboration.



La municipalité de St-Côme offre toujours aux citoyens la **location de la salle Optimiste** pour réunions et événements divers.

Cette salle, climatisée, située au 2e étage de l'aréna, est maintenant équipée d'un ascenseur qui permet un accès facile pour tous.

WI-FI disponible.

Pour information : 418-685-3825 poste 300



**Encombrants ménagers
à faire ramasser :**

Un seul numéro : **418-685-2230**



Avez-vous visité notre site internet?

www.stcomelinier.com

Une source d'informations où vous retrouverez entre autres un lien pour les vidéos des séances du conseil municipal, les procès-verbaux, un lien vers le rôle d'évaluation en ligne, le calendrier de la cueillette des ordures et du recyclage, un calendrier de divers événements, des actualités et bien d'autres... Faites-nous part de vos commentaires et suggestions.

Vous êtes vous abonnés à notre page Facebook?

Municipalité St-Côme-Linière

La meilleure façon d'être informé de ce qui se passe dans la municipalité.



Association
Bénévole
Beauce-Sartigan

Service de popote roulante

**Livraison
de repas
chaud à
domicile**

**Saint-Georges
et les environs**

Clientèle :

- Personnes âgées
- Personnes qui récupèrent à la suite d'une maladie ou d'une hospitalisation
- Proches aidants



Place Centre-Ville
11 400, 1^{re} Avenue, bureau 120-A,
Saint-Georges Qc G5Y 5S4

**418 228-0007
poste 5**

www.benevolatbeauce.com

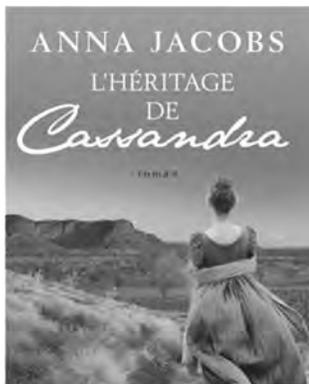


Quelques nouveautés « best-sellers » à la bibliothèque municipale - Location à 2.00\$ / 2 semaines

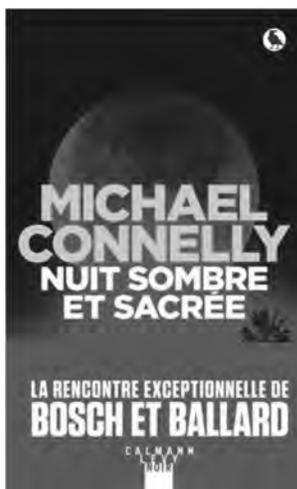


La tresse

Le Livre
Poché



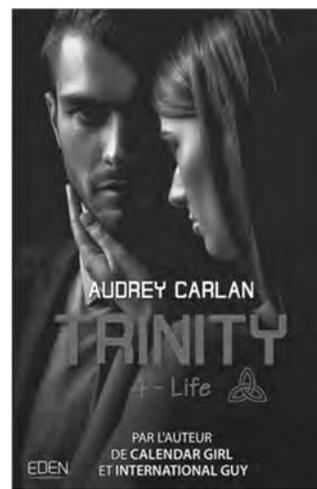
3 millions d'exemplaires vendus
LA NOUVELLE IMPÉRATRICE
DU ROMAN D'ÉVASION



MICHAEL
CONNELLY
NUIT SOMBRE
ET SACRÉE

LA RENCONTRE EXCEPTIONNELLE DE
BOSCH ET BALLARD

CALMANN



AUDREY CARLAN

TRINITY

+ Life

PAR L'AUTEUR
DE CALENDAR GIRL
ET INTERNATIONAL GUY

EDEN



ANNA TODD

1. NOS ÉTOILES
PERDUES

Stars

PAR L'AUTEUR
D'AFTER

INCLUS :
LES PREMIERS
CHAPITRES INÉDITS
DU TOME 2.

Hugo Poché

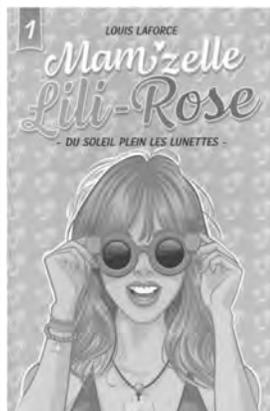
Seule la collection « best-sellers » est payante... Tous les autres livres et magazines sont gratuits.

Prendre note... Lors de votre prochaine visite à la bibliothèque:

- Masque obligatoire
- Désinfection des mains obligatoire
- Accès aux rayons autorisé
- Utilisation des toilettes si urgence seulement
- L'espace jeunesse demeure fermé
- Les livres rapportés seront déposés dans une boîte, sans contact

Merci de votre collaboration

Nouveautés jeunesse



Heures d'ouverture

Lundi: 8h30-12h00 et 13h00-16h30

Mardi: 8h30-12h00 et 13h00-16h30 et 18h30-20h30

Mercredi: 8h30-12h00

Vendredi: 18h30-20h30*

* À noter que la bibliothèque est fermée tous les vendredis de juillet et août



PAPA,
MAMAN,
C'est le temps
de m'inscrire!!

Maternelle **4 ans**
ou
Passe-Partout
avec
mon enfant

Pour qui?
Enfants de 4 ans (nés entre le
1^{er} octobre 2015 et le 30 septembre 2016)

Quand?
Avant l'entrée scolaire 2020

Comment?
En écrivant « je désire m'inscrire à la
maternelle 4 ans ou à Passe-Partout »
à l'adresse suivante :
pass-partout@csbe.qc.ca

IMPORTANT :
Le programme respectera les
recommandations de la Direction
de la santé publique à l'égard de
la pandémie.

**La réussite
de votre enfant passe
par vous....**





Photo souvenir



Pique-nique probablement lors d'un voyage, année et lieu inconnus, de gauche à droite: Germaine Dumas (mange un sandwich), Ida Dumas (robe à fleurs), Alexandra Genesse, Elie Létourneau (chapeau de fête), ?, Héléna Dumas, Armand Létourneau, ?, Vincent Dumas.

Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière, fonds Madame Héléna Dumas et Monsieur Fernand Veilleux (192-6)

Municipalité St-Côme-Linière - Machinerie à vendre

Chargeur sur roues

Marque Pettibone 154A (NS : 657)

Vous avez jusqu'au lundi, 8 juin 2020, 11 h 00, pour déposer une offre dans une enveloppe scellée.

Le chargeur sera vendu à celui proposant la meilleure offre. Celle-ci devra également être acceptée par le conseil.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Mme Maryane Bélanger, au 418-685-3825, poste 202.



Développement économique

Une page consacrée au développement économique prend place dans le Babillard. L'invitation est lancée à tous les promoteurs... Communiquez au 418-685-3825 pour vos publications futures.



Émission des permis de construction et rénovation

Nous vous rappelons de faire votre demande de permis à l'avance afin d'obtenir les autorisations à temps pour la date prévue de vos travaux.

Nouveauté: Il est maintenant possible de faire votre demande de permis de construction, rénovation etc. en ligne si vous le désirez via notre site internet (onglet service/ demande de permis construction).

Si vous avez besoin d'informations rapides, des annexes d'informations sont disponibles en haut de la page Pour toutes questions, vous pouvez contacter M. Yves Turcotte: 418-685-3825 poste 203 ou par courriel : techurb@stcomelinier.com

Merci de votre collaboration!

Terrains disponibles
au parc industriel

Pour informations:
(418) 685-3825



Nouveau développement résidentiel

Les Boisés Dulac

(secteur route Rodrigue et rang St-Joseph)

Très beaux terrains... À voir!

Infos: M. Gilles Dulac

1-819-568-8815

gillesdulac@hotmail.com

M. Jean-François Dulac

1-819-246-9779

jfrancdulac@videotron.ca

NOUS EMBAUCHONS
TOUS ENSEMBLES FACE À LA CRISE
FIERS DE PRODUIRE LOCALEMENT

BEAUCE JEANS

Coupeurs
Etendeurs
Formateurs
Couturiers

Préposés à la qualité
Préposés à la finition
Préposés à l'expédition
Préposés à la maintenance
Gérants de plancher

SALAIRES VARIANT DE 14.5\$ À 25\$ / HEURE

ENVOYEZ VOTRE CV À
rh@beaucejeans.com

418 685 3840

LES TROIS AILES RÉSIDENCE DE SOINS

Bureau d'information
1189, route du Président-Kennedy
Saint-Côme-Linière QC G0M 1J0
418 225-6237

Construction neuve sur un seul étage à St-Côme-Linière

Terrains résidentiels à vendre

St-Côme

19^e Rue, entre la 16^e et la 20^e Avenue

Environ 13 000 pi²/terrain

Prêt à construire soit maison unifamiliale, duplex ou semi-détaché

Entrée sur le terrain

Tous les services d'infrastructure seront en place : Eau, Électricité et Égout

Situé près des services suivants : École, aréna, terrains de jeu, église, caserne de pompier, piscine publique et bibliothèque

Les terrains seront prêts en juin

Pour toute information veuillez nous contacter au 418-685-3791



Nouveau développement à St-Côme-Linière...

Comprenant 28 terrains disponibles avec services (eau et égout) de 13 200 à 19 000 pieds carrés. Près de l'école et des structures sportives, rue asphaltée.

Disponible en auto-construction ou clé en main

Pour aussi peu que 1.85\$/pied carré

Contactez Steven Bédard, Constructions Bed-Clé, au 418-685-3257





Collecte des ordures hebdomadaire

Prenez note que la collecte des ordures se fait à chaque semaine pour la période estivale. Cet horaire hebdomadaire débute dès la première semaine de juin pour se terminer la dernière semaine complète du mois d'août inclusivement.

Merci de votre collaboration.



Centre du deuil

Beauce-Etchemins

La douleur et le vide ressentis dus à la perte d'un être cher demandent souvent de l'accompagnement dans les premiers pas de cette épreuve.

Services d'accompagnement individuel ou de groupe pour les adultes ;

Les prochains groupes débuteront en septembre 2020

Ne restez pas seul dans ce tournant important de votre vie.

Contactez-nous au 418-228-3106

NB; Toutes les rencontres de groupe peuvent aussi se faire par vidéo conférence.

CENTRE D'ÉCOUTE DU CEPS BEAUCE-ETCHEMINS

Tu aimerais te sentir écouté et compris dans ce que tu vis ? Nous sommes là pour toi, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Téléphone-nous au **418-228-0001**.

Tu préfères nous écrire ? Notre chat-écoute est ouvert du lundi au jeudi de 18h à 22h :

www.acetdq.org

Nous sommes là pour t'écouter.



RECYCLAGE

En août 2020, voici les jours de collecte de votre bac de recyclage:

Jeudi le 6 août

Jeudi le 20 août



Lampadaires de rue défectueux? Merci de nous en aviser:

www.stcomelinriere.com, onglet «services» —) Défectuosité lampadaires de rue.

Un service d'aide alimentaire est disponible dans votre village!

Si vous vivez une situation plus difficile financièrement et vous voulez améliorer vos conditions de vie, nous sommes là pour vous.

- Une aide une fois par mois;
- En tout confidentialité;
- Contribution symbolique pour les frais de transport;
- Réception directement à St-Côme.

Pour plus d'informations, contactez **Isabelle Thompson** à l'Association Bénévole Beauce-Sartigan: **418-228-0007 poste #5**



Voici ce qui est permis et pas permis dans le cas d'une interdiction de feux à ciel ouvert. Merci de votre collaboration.

(Source: sopfeu.qc.ca)



Municipalité St-Côme-Linière
1408 rue Principale St-Côme-Linière (Qc)
G0M 1J0 Téléphone: 418-685-3825
Télécopieur: 418-685-2566
st-come@stcomelinriere.com

www.stcomelinriere.com

Dépôt légal à la
Bibliothèque Nationale

MAIRE

Cellulaire

418- 222-3472

INTERDICTION DE FEUX À CIEL OUVERT



FEUX DE CAMP



FEUX D'ARTIFICE



INSTRUMENTS PRODUISANT
DES FLAMMÉCHES



LANTERNES VOLANTES



INSTALLATIONS AVEC
PARE-ÉTINCELLES ET DISPOSÉES
SUR SOL DE TERRE BATTUE
OU DE GRAVIER SONT PERMISES



Centre d'écoute téléphonique et de prévention du
suicide Beauce-Etchemin

Ligne d'écoute: 418-228-0001

Le Sillon

Regroupement de parents et amis de la personne
atteinte de maladie mentale

URGENCE DÉTRESSE:

1-866-APPELLE

1-866-277-3553



Réservation
418-227-2626



Comptabilité
Fiscalité

Sandra Paquet
Mélanie Côté, B.A.A.

1614, 6e Rue
Saint-Côme-Linière, Qc, G0M 1J0
comptabilitepaquetcote@globetrotter.net

TÉL: (418) 685-2630
Cell: (418) 222-4133
Fax: (418) 685-3972

LES PRODUITS EN VRAC DE BEAUCE

- Terre de remplissage
- Cèdre
- Paillis de cèdre
- Terre à jardin
- Sable
- Pierre

Avec ou sans livraison



418 230-8242

St-Côme-Linière James Veilleux

ME MARIE-EVE
POULIN

NOTAIRE ET CONSEILLÈRE JURIDIQUE

1525, 8^e Rue Saint-Côme-Linière
Beauce (Québec) G0M 1J0

Courriel : mepoulin@notarius.net
Site Web : www.mepoulin.ca

T. 418 226-6284 • F. 1 855 684-0442



CONSTRUCTION
CHRISTIAN BERGERON

Tout pour vous satisfaire

418 685-2280

- CONSTRUCTION
- RÉNOVATION
- FINITION INTÉRIEUR
ET EXTÉRIEUR
- PORTES
ET FENÊTRES
- TOITURE
- PATIO
- ETC.